



Mission régionale d'autorité environnementale
Région Hauts-de-France

Relevé de décisions de la séance du 4 décembre 2018

Présidente de la séance : Patricia CORREZE-LENEE

Autres membres présents :

- Etienne LEFEBVRE
- Valérie MOREL

Plans programmes : décisions prises dans le cadre du cas par cas

Liste des dossiers soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

Néant

Liste des dossiers non soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Elaboration du PLU d'Hénonville (60)
- Elaboration du zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales de Lamorlaye (60)
- Mise en compatibilité des PLU de Saint-Martin, Longueau et Bazicourt (60)
- Modification du PLU de Villers-Outréaux (59)

Plans programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Néant

Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Projet de parc logistique à Ressons-sur-Metz (60)

Autres dossiers soumis à délibération

Plans-programmes : Décision d'avis tacite

- Dans l'état des informations fournies dans la grille d'analyse renseignée par la DREAL, après en avoir délibéré, la MRAe a jugé qu'il n'était pas nécessaire de formuler un avis sur le projet d'élaboration du PLU de Baboeuf (60), soumis à évaluation environnementale.

Projets : Décisions d'avis tacite

Néant

Désignation de coordonnateurs de la MRAe pour des dossiers non soumis à délibération collégiale

- Après consultation des membres, Agnès MOUCHARD, membre permanente de la MRAe, est désignée coordonnatrice sur le cadrage de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité sur SCoT du grand Soissonnais et du PLU de la communauté d'agglomération du Soissonnais (02).

Autres dossiers

Néant

La Présidente de la MRAe,

Patricia CORREZE-LENEE